Conseil de Ville de Delémont

Séance du 26 août 2013

Résolution du Conseil de Ville (art. 32 du règlement du Conseil de Ville)

Adressée à la banque Valiant au sujet de la fermeture de l'agence Valiant de Delémont-ville

Madame, Monsieur,

L'information relative à la prochaine fermeture de l'agence de votre banque en vieille ville de Delémont n'a pas laissé indifférent les élu-e-s delémontain-e-s au Conseil de Ville.

Certes il vous appartient de faire des choix d'exploitation et d'organiser vos points de contact avec votre clientèle.

Mais la banque Valiant, héritière d'une tradition bancaire jurassienne de longue date via la Banque Jurassienne d'Epargne et de Crédit, a aussi le devoir de prendre en compte le tissu local dans lequel elle exerce. La vieille ville de Delémont connaît, comme d'autres centres anciens, des problèmes de développement et de maintien de son tissu économique et social. De louables efforts sont entrepris par la commune et une tendance à l'amélioration se fait sentir depuis quelque temps. Le succès de ce projet de réanimation requiert la participation de tous les partenaires : des habitants, des propriétaires fonciers, des autorités, mais aussi des commerçants et des prestataires de services.

La fermeture de l'agence Valiant de Delémont-Ville constitue un appauvrissement évident de l'offre de services en vieille ville et un signe négatif quant au développement souhaité.

De nombreuses réactions de citoyennes et de citoyens nous confortent dans l'expression de notre résolution.

Nous espérons qu'il sera encore possible de revoir votre décision et de maintenir la modeste agence de votre banque dans la vieille ville de Delémont.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette résolution et nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Renaud Ludwig